

Analyser & Comprendre sa Simulation



Glossaire



Spécificités du portage



Frais



Rémunération



Optimisation



Cotisations



Simulation



Si un terme spécifique au portage salarial vous semble complexe, n'hésitez pas à demander des précisions.

Termes administratifs



▶ Portage salarial

Le portage salarial est une relation tripartite entre un consultant autonome, une entreprise cliente et une société de portage. Le professionnel réalise ses missions en toute autonomie tout en bénéficiant du statut de salarié.



▶ Salarié porté

Consultant ou expert qui développe son activité en toute autonomie tout en bénéficiant de la protection sociale du salariat.



▶ Entreprise cliente

Entreprise qui confie une mission au salarié porté via un contrat commercial avec la société de portage.



▶ Contrat de prestation

Consultant ou expert qui développe son activité en toute autonomie tout en bénéficiant de la protection sociale du salariat.



▶ Contrat de travail

En portage salarial, le consultant signe un contrat de travail (CDI ou CDD) avec la société de portage. Ce contrat vous permet de bénéficier du statut de salarié tout en conservant votre autonomie professionnelle.



▶ Taux journalier moyen (TJM)

En portage salarial, le consultant signe un contrat de travail (CDI ou CDD) avec la société de portage. Ce contrat vous permet de bénéficier du statut de salarié tout en conservant votre autonomie professionnelle.



▶ Compte d'activité / CRA (Compte Rendu d'Activité)

Compte retraçant votre chiffre d'affaires, vos frais, vos cotisations et votre rémunération disponible.



▶ Convention collective du portage salarial

Cadre légal définissant les droits et obligations des salariés portés.

La rémunération



▶ Chiffre d'affaires (CA)

Montant total facturé au client avant toute déduction (base servant au calcul du revenu porté).



▶ Salaire brut

Montant avant déduction des charges salariales, incluant salaire de base, primes et indemnités éventuelles.



▶ Charges salariales

Les charges salariales sont prélevées sur votre salaire brut pour financer la sécurité sociale et autres prestations sociales.



Salaire net avant PAS

- ▶ Les frais de fonctionnement (non refacturables) sont engagés pour le bon déroulement de l'activité (abonnement téléphonique, internet, achat de matériel NTIC, coworking, documentation...). Freedom rembourse ces frais dans les limites fixées par la législation et selon sa politique interne.



Revenu Net

- ▶ Le revenu net est la somme que vous touchez réellement après déduction des charges et cotisations de votre salaire brut.



Indemnité d'apport d'affaires

- ▶ Décomposition du salaire brut pour valoriser l'effort commercial du porté. Cette indemnité d'apport d'affaires est de 5% conformément à la convention collective du portage salarial.



Indemnité de congés payés

- ▶ Somme ajoutée au salaire pour compenser les jours de congés acquis ou non pris, 10 % du salaire brut.



Prime de précarité

- ▶ Elle est versée mensuellement si vous êtes en CDD.



Réserve financière

- ▶ Somme bloquée temporairement par la société de portage pour assurer le paiement du salaire et la stabilité financière en cas de décalage de facturation.

Les cotisations sociales



► Cotisations sociales

Les cotisations sociales correspondent à l'ensemble des contributions obligatoires prélevées sur votre chiffre d'affaires afin de financer votre protection sociale.

En portage salarial, elles permettent au salarié porté de bénéficier du régime général de la Sécurité sociale, au même titre qu'un salarié classique.

Elles se divisent en deux grandes catégories : les charges patronales et les charges salariales.



► Charges patronales

Les charges patronales sont versées par la société de portage salarial.

Elles ne sont pas prélevées directement sur votre salaire net, mais sont intégrées dans le calcul global de votre rémunération.

Elles financent notamment :

- Assurance maladie
- Assurance chômage
- Retraite
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Formation professionnelle



► Charges salariales

Les charges salariales sont prélevées directement sur le salaire brut pour obtenir le salaire net avant prélèvement à la source.

Elles participent au financement de votre protection sociale.

Elles comprennent notamment :

Assurance maladie

Retraite (base et complémentaire)

Assurance chômage

CSG / CRDS (Contributions destinées au financement de la protection sociale et au remboursement de la dette sociale)

Les frais



Frais de gestion

Les frais de gestion sont le pourcentage prélevé par la société de portage salarial pour couvrir la gestion administrative, comptable et juridique de votre activité.



Frais refacturés

Les frais refacturés sont les dépenses engagées pour un client et remboursées intégralement par celui-ci.



Frais non refacturés

Les frais non refacturés sont vos frais de fonctionnement et de développement liés à votre activité.



Frais professionnels

Dépenses engagées dans l'intérêt de votre mission et de votre activité professionnelle. Ils peuvent être remboursés au réel ou sous forme forfaitaire selon les règles URSSAF.



Notes de frais

Déclaration des dépenses professionnelles accompagnées de justificatifs.



Indemnités kilométriques (IK)

Remboursement des déplacements effectués avec votre véhicule personnel pour une mission, calculé selon le barème officiel URSSAF.



Grand déplacement

Indemnité versée lorsque la mission impose un éloignement important du domicile (conditions kilométriques et durée définies par l'URSSAF).

Optimisation



► PEE

Le PEE (Plan d'Épargne Entreprise) est un dispositif d'épargne salariale qui permet aux salariés de se constituer une épargne à moyen terme et des avantages fiscaux à la clé



► PERCO / PERCOL

Le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) est un dispositif d'épargne salariale permettant aux salariés de préparer leur retraite en se constituant une épargne bloquée jusqu'à cette échéance.



► CESU

Le CESU (Chèque Emploi Service Universel) est une solution de paiement simplifiée pour rémunérer des services à la personne (ménage, garde d'enfants, soutien scolaire...).



► Up One

Up One est une carte multi-avantages proposée par le groupe Up, qui permet d'accéder à différents avantages salariés (chèques cadeaux, titres cultures, sport, ...) sur un support unique et dématérialisé.



► Titres restaurant

Carte permettant de financer les repas avec participation employeur.



► Épargne salariale

Dispositif permettant d'optimiser la rémunération via des placements défiscalisés.